



Dégâts des eaux suite à travaux

Par **Y20**, le **29/09/2009** à **08:39**

Bonjour,

[s]A ma demande et à titre gracieux[/s], un ami a procédé au remplacement d'un robinet. Malheureusement cette intervention a conduit à un sinistre (fuite sur un joint, à l'intérieur de la maison).

1)- Ma compagnie d'assurance peut-elle se retourner contre mon ami ?

2)- Si je déclare que j'ai moi-même effectué ce travail, ma compagnie va-t-elle dédommager les dégâts ?

Avec mes remerciements.

Par **aie mac**, le **29/09/2009** à **13:23**

bonjour

[citation]1)- Ma compagnie d'assurance peut-elle se retourner contre mon ami ? [/citation] s'il intervenait dans le cadre d'une aide bénévole, vous en restez responsable; donc non.

[citation]2)- Si je déclare que j'ai moi-même effectué ce travail, ma compagnie va-t-elle dédommager les dégâts ? [/citation]

oui, si cette origine est garantie par votre contrat (et c'est une quasi certitude qu'elle le soit; relisez quand même votre contrat: c'est la seule référence que vous deviez avoir).

Par **gege59**, le **29/09/2009** à **13:51**

tout a fait d'accord avec aie mac.

Par **Y2O**, le **30/09/2009** à **09:58**

Mille mercis, aie mac, pour vos réponses complètes et pertinentes.
Merci également à gege59 qui confirme
Bien à vous.